

**REPUBLIQUE
FRANCAISE
DEPARTEMENT
du LOIRET**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FAY AUX LOGES**

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept février à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur MURA Frédéric, Maire.

Présents : Monsieur Frédéric MURA, Monsieur Gérard HUET, Madame Magali BLANLUET, Monsieur Fabrice PELLETIER, Monsieur Bruno GUYARD, Madame Aurore YANG, Monsieur Philippe BAUMY, Madame Anne BOUQUIER, Madame Christelle TESSIER, Monsieur Bruno GODET, Monsieur Jacques ABBO, Monsieur Loïc CROCHET, Madame Mariline BOUCLET, Monsieur Jean-Philippe LECOINTE.

Nombre de membres

Afférents au Conseil municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
14	25	18

Date de la convocation

14 février 2025

Date d'affichage

14 février 2025

Objet de la délibération

7 Finances locales

7-5 Subventions

7-5-1 Demandes de subvention.

2025-016– Demande de subventions– Appel à projet FIPD sécurisation des sites sensibles

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

le

et publication ou notification

14 mars 2025

Absents ayant donné un pouvoir : Mme Marianne HUREL à M. Philippe BAUMY, M. Hervé LHOMME à M. Frédéric MURA, Mme Solène MENNECIER à Mme Christelle TESSIER, Mme Marie COSTA à M. Gérard HUET.

Absents excusés : M. Pascal PETITPIERRE, M. Bruno THOMAS, Madame Aline MERIAU, Mme Stéphanie AUBAILLY-GRON, M. Yann BOUGUENNEC, Mme Anab LEFFRAY, Mme Vanessa CHABOURINE.

A été nommée secrétaire : M. Gérard HUET

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant que les demandes de subventions auprès de l'Etat au titre de l'appel à projet 2025 au titre du fonds interministériel de la prévention de la délinquance (FIPD) pour la sécurisation des sites sensibles 2025 doivent être déposées avant le 30 avril 2025,

La commune propose de présenter le projet de sécurisation de nouveaux sites pour un montant total de 32 599.85 € TTC.

Le montant des travaux s'élève à 27 166.54 € HT soit 32 599.85 € TTC réparti comme ci-dessous :

- Pont canal : 2 289 €
- Place Radicofani : 9 596.40€
- Terrain de la Moinerie : 7 455.16 €
- Rue du Souvenir + église : 13 259.29 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des voix, avec une voix contre (Mme BOUQUIER) et une abstention (M. GUYARD) :

- **ADOPTE** le projet de sécurisation des différents sites indiqués ci-dessus pour un montant total de 32 599.85 € T.T.C.
- **ADOPTE** le plan de financement ci-dessous :

Dépenses	H.T.	T.T.C.	Recettes (€)	HT
Travaux	27 166.54 €	32 599.85 €	Etat FIPD	13 583 €
			Autofinancement	13 583.54 €
Total	27 166.54 €	32 599.85 €	Total	27 166.54 €

- **SOLLICITE** une subvention de 13 583 € auprès de l'Etat au titre du fonds interministériel de la prévention de la délinquance (FIPD) pour la sécurisation des sites sensibles 2025, correspondant à 50 % du montant du projet,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de régler toutes les formalités.

Le secrétaire de séance
Gérard HUET



Pour copie conforme
Le Maire,
Frédéric MURA

